

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :
METHODOLOGIE INDIVIDUELLE DU TRAVAIL SOCIAL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Politiques et sociales

<p>CODE : 99 20 09 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2016,
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER ASSISTANT SOCIAL : METHODOLOGIE INDIVIDUELLE DU TRAVAIL SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les notions et d'acquérir les techniques relatives à la méthodologie en travail social individuel. En particulier, elle permet à l'étudiant

- ◆ d'effectuer, pour une situation de travail social individuel donné, une analyse pertinente de l'intervention sociale ;
- ◆ d'évaluer les techniques (d'entretien, d'enquête sociale, de projets individualisés, d'études de cas) et de proposer une intervention sociale individuelle adaptée à la situation donnée ;
- ◆ d'adopter une attitude réflexive par rapport à son intervention.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Identifier et décrire les principes de base de la méthodologie de l'intervention sociale et de la déontologie professionnelle ;
- ◆ identifier les enjeux, les aspects idéologiques et les valeurs en présence ;
- ◆ décrire l'approche méthodologique présentée au regard de la demande, du mandat et du contexte institutionnel ;
- ◆ rédiger un écrit professionnel adapté à la situation proposée et en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE "Bachelier Assistant social : Méthodologie du service social " - code n° 99 20 05 U35 D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de caractériser l'intervention sociale individuelle et son déroulement ;
- ◆ de présenter une analyse de l'intervention sociale individuelle ;
- ◆ d'analyser les éléments méthodologiques mis en œuvre : techniques, attitudes, processus...;
- ◆ de proposer une piste d'intervention sociale individuelle ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur le processus mobilisé dans l'intervention sociale individuelle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ le niveau de qualité de l'analyse,
- ◆ le niveau de la qualité de l'intervention proposée,
- ◆ le degré de finesse de la démarche réflexive.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à partir de situations exemplatives du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

4.1. En techniques d'entretien

- ◆ d'identifier et différencier les types d'entretien ;
- ◆ d'identifier le contexte de la demande d'entretien et les enjeux pour l'intervention individuelle (mandat ou pas...) ;
- ◆ de structurer l'entretien à savoir :
 - avant l'entretien : prise de rendez-vous, prise de connaissance de documents,
 - pendant l'entretien : accueil, définition du contrat, exploration, analyse, conclusions,
 - après l'entretien : remise à jour du dossier, partage d'informations, suivi proposé...;
- ◆ d'appliquer les attitudes professionnelles de base de l'entretien individuel, notamment en :
 - réalisant un accueil efficient,

- organisant un cadre environnemental adéquat,
- adoptant une attitude non verbale d'ouverture,
- facilitant l'expression de l'autre,
- développant des habilités relationnelles (empathie, congruence et respect inconditionnel..),
- pratiquant l'écoute active,
- identifiant les limites personnelles de son écoute ;
- ◆ d'analyser la relation d'aide et le processus mis en œuvre au départ de concepts tels que transfert/contre-transfert, résonance ... ;
- ◆ d'évaluer ses apprentissages méthodologiques (atouts/limites) afin d'affiner sa pratique et de poursuivre l'élaboration de son identité professionnelle.

4.2. En enquête sociale

- ◆ de définir l'enquête sociale selon ses champs d'application ;
- ◆ d'identifier le contexte de la demande d'enquête sociale, les enjeux pour l'intervention individuelle ;
- ◆ de réaliser une enquête selon les réglementations en vigueur ;
- ◆ d'évaluer ses apprentissages méthodologiques (atouts/limites) afin d'affiner sa pratique et de poursuivre l'élaboration de son identité professionnelle.

4.3. En projet d'action individualisé

- ◆ d'identifier le contexte de la demande du projet d'action individualisé, ses enjeux pour l'intervention individuelle ;
- ◆ de construire avec le bénéficiaire un projet d'action individualisé (finalité/objectif-planification, répartition des tâches...) qui tient compte de ses ressources personnelles, familiales, économiques, sociales et culturelles ;
- ◆ d'analyser et d'évaluer ce projet ;
- ◆ d'évaluer ses apprentissages méthodologiques (atouts/limites) afin d'affiner sa pratique et de poursuivre l'élaboration de son identité professionnelle.

4.4. Etude de cas en intervention sociale

au départ d'une situation reflétant la complexité du travail social individuel :

- ◆ d'identifier le contexte et les enjeux de l'intervention ;
- ◆ de caractériser les éléments constitutifs de la situation ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer le processus d'intervention et les techniques mis en œuvre ;

- ◆ d'élaborer d'éventuelles propositions d'intervention et de les justifier ;
- ◆ d'analyser la part d'autonomie et de responsabilité du bénéficiaire ;
- ◆ de dégager les spécificités de la situation ;
- ◆ d'évaluer ses apprentissages méthodologiques (atouts/limites) afin d'affiner sa pratique et de poursuivre l'élaboration de son identité professionnelle.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Techniques d'entretien	CT	F	40
Enquête sociale	CT	F	20
Projet d'action individualisé	CT	F	20
Etude de cas en intervention sociale	CT	F	20
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			120